

## PROGRAMME DE FORMATION

### L'écriture à la carte

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre aux auteurs et artistes engagés dans un processus de création de chansons de mener un travail de réflexion et de décision appliqué directement à leur création en cours d'écriture et dont les acquis seront transférables au projet en cours d'écriture et de développement.

Encourager l'exigence en matière de production et la mise en cohérence des textes, compositions musicales, et choix d'interprétation ; développer son écoute, les réflexes d'analyse, et l'autocritique dans le cadre du processus créatif en cours.

A l'issue du stage le stagiaire sera capable de défendre et argumenter ses choix d'écriture en cohérence avec le projet qu'il développe.

#### PUBLIC CONCERNE

*Publics AFDAS*

-Auteurs.

-Intermittents du spectacle.

*Autres publics (pole-emploi, autres OPCA, candidatures personnelles)*

-Artistes de la chanson(ACI) ou artistes pluridisciplinaires engagé dans l'écriture d'un projet chanson.

#### PRE-REQUIS

Sélection sur présentation du projet personnel.

Les candidats doivent se prévaloir d'une expérience professionnelle, soit dans le spectacle en général, soit dans le domaine particulier de la chanson, attestée par des éléments biographiques (spectacles, tournées, collaborations...) et/ou la participation à des projets discographiques.

#### DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale : 48 heures

Horaires journaliers :

- 09h00-13h00
- 14h00-18h00

Effectif stagiaires : 2 à 3

**COUT DE FORMATION** : 1200€ T.T.C. (T.V.A. 20%)

#### LIEU DE FORMATION

Maison des associations. 1, rue du Plapier 47220 Astaffort

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### *Journée 1 :*

- Présentation des projets, réflexion et travail sur le projet et sur les intentions de l'artiste. Etat de lieu et confrontation du projet avec le parcours.

### *Journées 2 à 4 :*

- Les textes, les compositions qui les accompagnent, et l'interprétation qui les porte :

Quels choix pour quel projet ? Le travail sur les idées et les objectifs.

- Revenir sur son ouvrage : écriture et réécriture : tailler la pierre brute.

- Savoir juger, savoir écouter, faire les bons choix : entendre la critique productive, pratiquer l'autocritique constructive, se mettre entièrement au service de son propre projet.

### *Journée 5 :*

- Travail d'exploitation personnelle : l'artiste livré et confronté à lui-même.

### *Journée 6 :*

- Finalisation de la proposition artistique, préparation présentation.

- Présentation finale du projet et analyse critique. Bilan du stage.

## **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES**

Exercices et travaux personnels, analyse critique des productions.

Travaux d'analyse et d'écriture/réécriture du matériau personnel des artistes.

Processus de formation par la méthode interrogative.

## **PROFIL DES FORMATEURS**

FAUQUE Jean : Parolier, chanteur, écrivain, membre du Conseil d'Administration de la SACEM.

## **MODALITES D'EVALUATION**

Evaluation en continue du processus de travail par l'intervenant.

Présentation finale des travaux et bilan de fin de période (confrontation : autoévaluation par les artistes stagiaires et analyse critique par l'intervenant).

## **MOYENS TECHNIQUES**

- 9 salle mobilisables selon les actions dont une salle de 100m2).
- Fonds documentaire chanson Voix du Sud/ Fondation d'entreprise La Poste (*Médiathèque D. Esteban*).
- Ordinateurs, imprimante, photocopieur
- Vidéo projecteur
- 7 systèmes de sonorisation complets
- Amplificateurs basse/guitares
- 1 pianos droit
- 2 claviers numériques
- Guitare acoustique, électrique, et basse
- Batterie et percussions.

Voix du Sud. 1 rue du Plapier 47220 Astaffort. Tel : 05 53 67 16 52. Télécopie : 05 53 67 05 51. Courriel : [info@voixdusud.com](mailto:info@voixdusud.com) Association 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire 72 207 12053. Organisme de formation déclaré : 72 47 00373 47. Licences d'entrepreneur de spectacles : 2-1089482 & 3-1089483. Voix du Sud est une association reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale et habilitée à ce titre à recevoir des dons (articles 200 et 238 bis du CGI).